



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre DUFOURCQ

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2019

ORDRE DU JOUR

- Modalités de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la collectivité
- Fermeture d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 15 mai 2019
- Avenant à la convention de stage tripartite entre la Commune de Grenade-sur-l'Adour, la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour et M. FRANCOIS Lucas
- Peña Toro Cãrdeno : Demande de subvention exceptionnelle
- Fêtes de Grenade 2019 - contrats avec :
 - Association LAUAK
 - Association des Maires des Landes pour la mise à disposition d'éthylotests
 - KARAKOIL Production
 - Les Genêts d'Or Musique
- Régie de recettes «Animation Festive de la Ville » : Tarifications complémentaires
- Fêtes de Grenade 2019 : Mise en place d'un système de vidéoprotection temporaire
- Contrats service Culturel avec :
 - La Smalah
 - La Médiathèque du Marsan
 - L'ATR de Renung
 - Troubl'Adour
 - VILLETORTE Julien
 - Los Divinos
 - Société de production Sinah Booking
 - Compagnie Mairol
- Médiathèque : Création d'une chaîne Youtube - Tarif de participation -
- Demande de subvention « Aide à la manifestation » auprès du Conseil Départemental des Landes
- Installation d'un système de vidéoprotection permanent sur la Commune de Grenade-sur-l'Adour
- Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois
- Conseil Départemental des Landes : dotation Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C.) 2018
- Contrats divers avec :
 - ACPR Prévention SAS
 - Informatique 40

- Société LAUMAILLE
- DEC SERVICE
- Questions diverses

Présents : Pierre DUFOURCQ, Marie-France GAUTHIER, Jean-Jacques LARQUIE, Marie-Line DAUGREILH, Marie-Odile BAILLET, Jean-Philippe BRETHERS, Annie BURY, Laurent BEYRIERE, Jean-Noël MIREMONT, Bruno TAUZIET, Françoise CAPBERN, Stéphanie LAFARIE, Jean-Marie HUARRIZ, Odile LACOUTURE,

Excusés avec pouvoir : Cyrille CONSOLO donne pouvoir à Marie-France GAUTHIER, Françoise DELAMARE donne pouvoir à Françoise CAPBERN,

Excusés : Christian CUZACQ, Françoise DELAUNAY, David BIARNES, Didier BERGES,

Absents : Guillaume JOAO, Laetitia DARGELOS, Alexis PETERS

M. Jean-Noël MIREMONT a été élu secrétaire de séance

En préambule, Monsieur le Maire invite l'assemblée municipale à se joindre à lui pour adresser ses condoléances à la famille de M. Joseph PERRIN, ancien agent communal, décédé à l'âge de 80 ans.



Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du 27 mars 2019



Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Signature des actes suivants :

- Certificat d'urbanisme pour le changement de destination d'un bâtiment en habitation, sis 10 rue de Verdun : Opération réalisable
- Attribution d'une concession funéraire n° 600 - Carré F59 - d'une superficie de 5 m², pour une durée de 50 ans, à compter du 29 avril 2019, pour un montant de 273,75 €

2019-056-DELIB - Modalités de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2012-005 du 15 février 2012 adoptant les modalités de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la collectivité et propose d'y apporter quelques modifications comme suit :

A l'occasion d'un déplacement temporaire, les agents municipaux titulaires et non titulaires peuvent prétendre à une prise en charge des frais engagés sous certaines conditions et dans certaines limites, fixées par les dispositions du décret n° 2001-654 du 19 Juillet 2001 spécifiques à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 2006-781 du 3 Juillet 2006 applicables aux personnels civils de la Fonction Publique d'Etat.

Ainsi, de manière exceptionnelle, sous conditions d'indisponibilité du véhicule de service et sur autorisation de l'autorité territoriale, dans l'hypothèse où le déplacement répond à un impératif ou intervient de façon imprévue, l'agent peut prétendre à une prise en charge des frais kilométriques pour l'utilisation de son véhicule personnel :

- Lorsqu'il se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et familiale pour effectuer une mission. Il doit être muni d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale ou par délégation par le Directeur Général des Services,
- Lorsqu'il se déplace pour suivre une formation dispensée en cours de carrière en relation avec les fonctions exercées (formation d'intégration et de professionnalisation, formation professionnelle continue) ou une préparation à un concours ou examen professionnel de la Fonction Publique Territoriale,
- Lorsqu'il se déplace pour des épreuves :
 - . d'intégration à une préparation de concours ou examen professionnel
 - . d'admissibilité et/ou d'admission pour des concours et examens professionnels

Dans le cas d'un mode de transport collectif, la prise en charge des frais de transport sera limitée au prix du billet de train en seconde classe sous réserve de l'accord du Directeur Général des Services lorsque ce mode de transport s'avèrera le plus économique. Le remboursement s'effectuera sur présentation des pièces justificatives.

Les agents seront autorisés, dès lors que l'intérêt du service le justifie, à utiliser leur véhicule, à condition qu'ils aient souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée leur responsabilité au titre des dommages pouvant découler de l'utilisation du véhicule à des fins professionnelles. Les agents seront alors indemnisés en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue, sur la base d'indemnités kilométriques conformément à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 Juillet 2006 et selon les taux de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au moment du déplacement. Cette autorisation est accordée pour les déplacements hors du territoire de la commune.

Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule, ni au titre du remboursement des impôts, taxes et assurances acquittés pour le véhicule.

Pour toute dépense, outre l'ordre de mission ou la convocation correspondante, un état des frais de déplacement devra être complété et signé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte les dispositions exposées ci-dessus quant à la prise en charge des frais de déplacement des agents de la collectivité,

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits figureront aux budgets primitifs 2019 et suivants.

2019-057-DELIB - Fermeture d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire indique que suite à l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, il serait nécessaire de fermer le poste qu'il occupait précédemment sur la base du grade de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 15 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la fermeture d'un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 15 mai 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-058-DELIB - Avenant à la convention de stage tripartite ente la Commune de Grenade-sur-l'Adour, la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour et M. FRANCOIS Lucas

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-049 du 27 mars 2019 acceptant la demande de stage, non rémunéré, de M. FRANCOIS Lucas pour une période de trois semaines non consécutives à compter du 1^{er} avril 2019.

Il présente un avenant à ladite convention de stage pour une prolongation d'une semaine du 13 au 17 mai 2019 et invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,
VU le Code du Travail,
VU le Code de l'Education,
VU la convention tripartite annexée précisant l'objet du stage, sa date de début, sa durée, ainsi que les conditions d'accueil du stagiaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la prolongation de stage non rémunéré, de M. FRANCOIS Lucas pour une période d'une semaine du 13 au 17 mai 2019,

APPROUVE l'avenant à la convention de stage tripartite qui sera signé entre Monsieur le Maire représentant de la ville de Grenade-sur-L'Adour, M. FRANCOIS Lucas et la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant joint en annexe.

2019-059-DELIB - Peña Toro Cardeno : Demande de subvention exceptionnelle

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative » informe que La Peña Toro Cardeno organise, comme chaque année dans le cadre des Fêtes patronales de Grenade-sur-l'Adour, sa traditionnelle Capéa le samedi 1er juin 2019.

Au regard de son soutien actif à la culture de la tauromachie et conformément au règlement d'attribution des subventions de fonctionnement 2019, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 333,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 333,00 € à la Peña Toro Cardeno pour l'organisation de sa traditionnelle Capéa programmée le samedi 1er juin 2019 dans le cadre des Fêtes patronales de Grenade-sur-l'Adour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget primitif 2019.

Monsieur le Maire aborde le dossier des arènes : Cette installation qui a aujourd'hui un âge certain, ne remplit plus toutes les conditions sécuritaires et réglementaires en matière de sécurité sur les gradins, mains courantes et descentes. A cet effet, le bureau de contrôle APAVE a été sollicité (par M. le Maire de Larrivière) afin d'établir un diagnostic. Si celui-ci faisait apparaître des désordres et manquements conséquents, nous aurions la possibilité d'utiliser les arènes de Maurrin pour l'organisation des deux spectacles taurins (Capéa et Course landaise).

Monsieur le Maire rappelle que la gestion financière des Arènes Jean Durrieu est répartie entre les Communes de Grenade-sur-l'Adour et de Larrivière Saint-Savin à proportion de 65 % pour Grenade-sur-l'Adour et 35 % pour Larrivière Saint-Savin. Il précise que concernant l'investissement et le fonctionnement, l'orchestration est assurée par la Commune de Larrivière. Pour ce qui est de l'avenir de cette installation, plusieurs options seront prochainement évoquées pour connaître son devenir.

2019-060-DELIB - Contrat d'engagement d'artistes avec l'association LAUAK

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, une prestation musicale est prévue le samedi 1er juin 2019, de 19h30 à 21h00, avec la formation AY MAMA de l'Association LAUAK, représentée par son président M. Philippe GUINET, pour laquelle il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 600,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'engagement joint en annexe avec l'Association LAUAK, ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 600,00 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-061 - DELIB - Contrat de mise à disposition d'éthylotests électroniques, de chargeurs et fournitures de matériels avec l'Association des Maires des landes

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre du programme « Santé Publique et Sécurité Routière, de la gestion à la réduction des risques : les points repos dans le cadre des fêtes sur le Département des Landes », l'Association des Maires des Landes met à la disposition de la Mairie un Kit Point Repos du 28 mai au 6 juin 2019.

Le montant total de la prestation s'élève à 75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat joint en annexe avec l'Association des Maires des Landes (AML) ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 75 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019.

2019-062 - DELIB - Contrat de cession d'exploitation d'une prestation artistique avec KARAKOIL Production

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, la Société KARAKOIL se produira sur la Place des Tilleuls, dans un spectacle intitulé « Contes Gourmands », le samedi 1^{er} juin 2019 à 11h00 lors du marché hebdomadaire. A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 250,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat joint en annexe avec KARAKOIL Production, ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 250,00 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-063-DELIB - Contrat d'engagement avec « Les Genêts d'Or Musique »

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, une animation musicale pour la course landaise est prévue le dimanche 2 juin 2019 avec le groupe LES GENETS D'OR MUSIQUE de Haut-Mauco, représenté par son président M. Michel CALLEDE, pour laquelle il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 400 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'engagement joint en annexe avec LES GENETS D'OR MUSIQUE de Haut-Mauco ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 400 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-064-DELIB - Régie de recettes « Animation Festive de la Ville » : Tarifications complémentaires

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » rappelle la délibération 2019-038 du 27 mars 2019 retirant les Forfaits « Fêtes patronales » de la régie de recettes « Droits de places ».

Par ailleurs, elle précise qu'afin de pouvoir encaisser les forfaits de consommations d'eau et d'électricité à l'arrivée des forains et ainsi d'éviter les impayés, il est nécessaire de rajouter un tarif dans la régie d'avance et de recettes AFV.

Enfin, elle indique qu'il sera proposé la vente de foulards dans le cadre des fêtes.

Par conséquent, il est nécessaire d'instituer des tarifs complémentaires dans la régie d'avance et de recettes « Animation Festive de la Ville ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le rajout de tarifs complémentaires dans la régie d'avance et de recettes « Animation festive de la Ville » tels que ci-dessous :

<u>FÊTES PATRONALES</u>	
Manèges adultes et enfants motorisés	Forfait 70 €
Stands emprise sol < 2ml	Forfait 20 €
Stands de jeux et produits alimentaires	Forfait 40 €
Consommation eau et électricité Forains	Forfait 15 €
Foulards des fêtes	5 € l'unité

2019-065-DELIB - Fêtes de Grenade 2019 : Mise en place d'un système de vidéoprotection temporaire

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe l'assemblée municipale que la mise en place d'un système de vidéo-protection temporaire pour les fêtes de Grenade nous est proposé par la Société de Sécurité APSP, gratuitement, à titre expérimental, du 31 mai au 2 juin 2019.

Deux caméras fixes à plan large (destinées à une compréhension des situations) et plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus) seraient installées au cœur de la Fête, Place des Tilleuls et permettraient de capturer des images d'éventuelles dégradations de biens publics, ivresses, violences, rixes...

A cet effet, 8 panneaux d'information seront apposés au niveau de la Place des Tilleuls.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'un système de vidéo-protection temporaire pour les fêtes de Grenade, à titre gratuit et expérimental, par la Société de Sécurité APSP, du 31 mai au 2 juin 2019, dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Cette installation est très règlementée et soumise à autorisation de la Préfecture.

2019-066-DELIB - Contrat projet de création d'une Chaîne Youtube avec l'association « LA SAUCE OUEST » projet La Smalah

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » précise qu'une animation portant sur un projet de création de chaîne Youtube va être organisée par la médiathèque communale, en collaboration avec l'Espace jeunes de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, du 26 au 30 août 2019.

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe avec l'association « LA SAUCE OUEST » projet La Smalah.

Le montant de la prestation, à la charge de la commune, s'élève à 1 365,00 € et comprend la mise à disposition de 2 animateurs médiateurs numérique avec matériel, 1 animateur médiateur numérique pour le montage et les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat joint en annexe l'association « LA SAUCE OUEST » projet La Smalah et à régler le montant de la prestation correspondant soit 1 365,00 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Ville 2019.

2019-067-DELIB - Convention de partenariat avec Mont-de-Marsan Agglomération dans le cadre de l'accueil d'Alex Cousseau, Auteur Jeunesse

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe que la médiathèque communale accueillera l'Auteur Jeunesse Alex COUSSEAU qui se rendra dans les écoles le jeudi 6 juin 2019.

Il est précisé que l'accueil de cet auteur est réalisé en partenariat avec la Médiathèque de Mont-de-Marsan et qu'à cet effet, il est nécessaire de signer la convention jointe en annexe avec Mont-de-Marsan Agglomération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe avec Mont-de-Marsan Agglomération, dans le cadre d'un partenariat pour la venue de l'Auteur Jeunesse Alex COUSSEAU.

2019-068-DELIB - Contrat de spectacle avec l'Amicale Théâtrale Renungeoise

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe l'assemblée qu'une représentation avec L'Amicale Théâtrale Renungeoise (ATR) aura lieu le 10 mai 2019 au Centre socio culturel pour laquelle il est nécessaire de signer le contrat de spectacle joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 500,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de spectacle joint en annexe avec l'ATR ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 500,00€,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-069-DELIB - Contrat de cession des droits d'exploitation d'un concert avec l'Association Troubl'Adour

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe que dans le cadre de la Fête de la musique, la chorale « les Troubl'Adour » se produira le vendredi 21 juin 2019 à 22h00 au Centre Socio-culturel.

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat de cession joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 250,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de cession joint en annexe avec l'association Troubl'Adour et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 250,00€,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-070-DELIB - Contrat de cession des droits d'exploitation d'un concert avec l'association PAMINONDASSO

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe que dans le cadre de la Fête de la musique, l'artiste PAMINONDASSO se produira le vendredi 21 juin 2019 à 21h00 au Centre Socio-culturel.

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat de cession joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 300,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de cession joint en annexe avec l'association PAMINONDASSO représentée par M. Julien Villetorte et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 300,00€,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-071-DELIB - Contrat de cession avec « Los Divinos »

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe que dans le cadre de la Fête de la musique, La Banda LOS DIVINOS se produira gracieusement le vendredi 21 juin 2019 à 19h30, au Centre Socio-culturel.

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat de cession joint en annexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de cession joint en annexe avec la Banda « LOS DIVINOS ».

2019-072-DELIB - Contrat de cession de spectacle avec l'association SINAH BOOKING

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville » informe que dans le cadre du Festival des Arts avec les écoles, une démonstration de guitare, handpan, didgeridoo et looper, ainsi qu'un concert de WAAGAL se dérouleront le vendredi 21 juin 2019 de 9h30 à 15h40 dans le Parc Charles de Gaulle.

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat de cession de spectacle joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 1 560,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de cession de spectacle WAAGAL joint en annexe avec l'association SINAH BOOKING et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 1560,00€,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-073-DELIB - Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec MAÏROL COMPAGNIE

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville » informe l'assemblée que dans le cadre de « Grenade Sens Dessus Dessous », une représentation avec MAÏROL COMPAGNIE aura lieu le samedi 27 juillet 2019 à partir de 16h00 dans le Parc Charles de Gaulle, avec le spectacle suivant : « Petit salon de musique ».

A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat de cession joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 700,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de cession joint en annexe avec MAÏROL COMPAGNIE et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 700,00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019.

2019-074-DELIB - Régie de recettes « médiathèque communale » : Tarification de l'animation « Création d'une chaîne Youtube »

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville » informe l'assemblée que dans le cadre de l'animation « Création d'une chaîne Youtube » en collaboration avec l'Espace Jeunes de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, du 26 au 30 août 2019, il est nécessaire de fixer le prix de participation à cette activité.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarif de 50 € par participant, comprenant cinq jours d'activités, les repas de midi et les goûters.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le tarif de 50 € par participant pour l'animation « Création d'une chaîne Youtube »,

DIT que ce tarif sera intégré dans la régie de recettes « Médiathèque communale ».

2019-075-DELIB - Demande de subvention « Aide à la manifestation » auprès du Conseil Départemental des Landes

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville » rappelle que chaque année, la médiathèque met en place un programme d'animation en lien avec ses collections, à destination de ses publics adhérents ou pas.

A ce titre, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental des Landes pour l'octroi d'une « Aide aux manifestations des bibliothèques ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention « Aide aux manifestations » auprès du Conseil Départemental des Landes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Monsieur le Maire précise que la commune a perçu 2 157,35 € en 2018.

2019-076-DELIB - Installation d'un système de vidéoprotection permanent sur la commune de Grenade-sur-l'Adour

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » expose à l'assemblée municipale que la commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains Établissements communaux Recevant du Public.

L'installation de ce dispositif permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour objectif de :

- Dissuader, par la présence ostensible de caméras,
- Réduire le nombre de faits commis,
- Renforcer le sentiment de sécurité,
- Permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- Faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Il est rappelé qu'un diagnostic a été réalisé le 5 septembre 2018 par le groupement de gendarmerie des Landes qui préconise l'installation de :

- Caméras dômes au niveau des bâtiments de la piscine municipale S.BARNEIX, de la salle de détente et des tribunes du stade de rugby rue Pierre de Coubertin,
- Caméras dômes et caméras fixes au niveau du Centre Socio-Culturel au 5 rue de Verdun,
- Caméras dômes au gymnase rue du Pin Franc.

Les images des sites seront assurées par des liaisons hertziennes via le clocher de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan (point le plus élevé sur la commune) puis seront exploitées, en cas de besoin, sur le poste informatique du Policier municipal, à la Mairie.

Dans tous les cas, un masquage sera mis en œuvre pour les parties ne se trouvant pas sur la voie publique afin de respecter la protection de la vie privée conformément à l'article L. 251-3 du Code de la Sécurité Intérieure.

Le montant mensuel pour la fourniture des matériels sur les sites susmentionnés s'élève à 327,02€ HT/mois (392,42€ TTC) soit un montant total de 3 924,24€ HT/an (4 709,04€ TTC) et moyennant un dépôt de garantie de 1 975,00 € TTC récupérable à la fin dudit contrat sous réserve de la restitution à l'identique, ou équivalente, des fournitures initiales.

Par conséquent, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'offre de la société Protec Vidéo Land, représentée par monsieur Thierry LAFOND, sise 1403 chemin des Arriecs à (40700) SAINTE-COLOMBE, sur la base d'un contrat de location d'une durée de 24 mois renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le projet de mise en place d'un système de vidéo protection au niveau des sites de la piscine municipale S.Barneix, de la salle de détente et des tribunes du stade de rugby rue Pierre de Coubertin, du Centre Socio-Culturel sis 5 rue de Verdun et du gymnase sis rue du Pin Franc,
- Le contrat de location proposé par la société Protec Vidéo Land, représentée par monsieur Thierry LAFOND, pour un montant de 327.02€ HT/an (392.42€ TTC) soit un montant annuel total de 3924.24€ HT/an (4 709.04€ TTC) pour une durée de 24 mois, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un dépôt de garantie de 1975€ TTC récupérable à la fin dudit contrat sous réserve d'une restitution à l'identique, ou équivalente, des fournitures initiales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services correspondant joint en annexe et toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019.

*L'installation de ce dispositif de surveillance sera réalisée fin juin, début juillet.
Des panneaux d'informations seront apposés aux entrées de ville, ainsi que sur les sites concernés.*

2019-077-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : achat de 3 radars pédagogiques

Monsieur Jean-Jacques LARQUIE, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « Urbanisme, patrimoine et travaux » rappelle à l'assemblée municipale le projet d'achat de 3 radars pédagogiques et précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 : 5 453.30€ HT soit 6 543.96€ TTC.

Il est précisé que ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au titre d'un fonds de concours.

M. Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LARQUIE, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « Urbanisme, patrimoine et travaux »,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019, pour l'achat de 3 radars pédagogiques,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation desdites dépenses,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

M. LARQUIER informe de la réunion prochaine de la commission « Urbanisme et travaux ».

2019-078-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Serveur et matériel informatique

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville » rappelle à l'assemblée municipale le projet de renouvellement du serveur et de matériel informatique. Il précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 :

- Renouvellement du Serveur informatique : 7 793.00€ HT soit 9 351.60€ TTC
- Achat de matériel informatique : 3 864.63€ HT soit 4 637.56€ TTC

Total : 11 657.63€ HT soit 13 989.16€ TTC

Il est précisé que ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019, pour le renouvellement du serveur et de matériel informatique,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation desdites dépenses,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Les postes informatiques changés seront installés dans une salle et serviront au suivi des formations à distance des agents de la collectivité.

2019-079-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Remplacement du mobilier au Centre Socio-culturel

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville » rappelle à l'assemblée municipale le projet de remplacement du mobilier au Centre Socio-Culturel et précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 : 17 738.80€ HT soit 21 286.56€ TTC.

Il est précisé que ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019 pour le remplacement du mobilier au Centre Socio-Culturel,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation desdites dépenses,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-080-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Aménagement des cheminements PMR du cimetière

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville » rappelle à l'assemblée municipale le projet d'aménagement des cheminements PMR du cimetière et précise le montant prévisionnel des travaux d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 : 14 462.65€ HT soit 17 355.18€ TTC.

Il est précisé que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019 pour l'aménagement des cheminements PMR du cimetière,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation desdits travaux,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-081-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Achat d'une épareuse

Madame Marie-Odile BAILLET, Adjointe au Maire, vice-président de la commission « Environnement et Cadre de vie » rappelle à l'assemblée municipale le projet d'achat d'une épareuse et précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 : 21 833.33€ HT soit 26 200€ TTC.

Il est précisé que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Odile BAILLET, Adjointe au Maire, vice-président de la commission « Environnement et Cadre de vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019 pour l'achat d'une épareuse,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de ladite dépense,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-082-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Logement communal sis 1 rue Charles de Borda - changement des menuiseries et achat et pose de volets roulants

Madame Marie-Odile BAILLET, Adjointe au Maire, vice-président de la commission « Environnement et Cadre de vie » rappelle à l'assemblée municipale le projet de changement des menuiseries, l'achat et la pose de volets roulants au logement communal sis 1, rue Charles de Borda et précise le montant prévisionnel des travaux d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 :

- Changement des menuiseries : 4 297.02€ HT soit 4 533.36€ TTC
(1 porte de service et 8 fenêtres)
- Achat et pose de 6 volets roulants : 2 198.07€ HT soit 2 417.88€ TTC

Total : 6 495.09€ HT soit 6 951.24€TTC

Il est précisé que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Odile BAILLET, Adjointe au Maire, vice-président de la commission « Environnement et Cadre de vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019 pour le changement des menuiseries, l'achat et la pose de volets roulants au logement communal sis 1, rue Charles de Borda,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation desdits travaux,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-083-DELIB - Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : Achat d'un robot pour la piscine municipale

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » rappelle à l'assemblée municipale le projet d'achat d'un robot pour la piscine municipale et précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatif à cette opération qui sera réalisée sur l'exercice 2019 : 5 666.58€ HT soit 6 799.90€ TTC.

Il est précisé que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2019 pour l'achat d'un robot pour la piscine municipale,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de ladite dépense,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-084-DELIB - Conseil Départemental des Landes : Dotation Fonds d'Equipement des Communes (FEC) 2019

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » rappelle à l'assemblée municipale l'opération d'investissement prévue au Budget Primitif 2019 et susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental des Landes dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes, à savoir :

- Fourniture et pose d'une chaudière condensation au vestiaire rugby : 15 890.73 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter le Conseil Départemental des Landes au titre du FEC 2019 pour l'opération d'investissement ci-dessus mentionnée et pour un montant total de 15 890.73 € HT,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Le montant du FEC 2019 s'élève à 6 779,70 €.

2019-085-DELIB - Convention de prestation Accompagnement Evaluation de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) avec le Cabinet ACPR Prévention

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe l'assemblée délibérante que le contrôle de la Qualité de l'Air Intérieur, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, est une obligation réglementaire pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les établissements d'accueil collectif accueillant des enfants de moins de 6 ans (articles L-221-8 et R.221-30 et suivants du Code de l'Environnement et les décrets n°2015-1000 du 17/08/2015 et n°2015-1926 du 30/12/2015).

Pour faire face à cette exigence notamment au niveau du Groupe scolaire Gaston Phoebus et de l'Accueil Périscolaire, il est nécessaire de recourir à la mise en place des dispositions particulières de prévention de la Qualité de l'Air Intérieur qui sera subordonnée à un contrat d'accompagnement d'évaluation annuelle sur trois ans renouvelable par tacite reconduction, proposé par le cabinet ACPR Prévention, ayant pour objectif d'évaluer la qualité de l'air selon le dispositif réglementaire et de mettre en place un plan d'action pour ces établissements qui se déroula en trois étapes :

- Une analyse documentaire,
- Une évaluation des moyens d'aération sur site,
- Une évaluation de la Qualité de l'Air Intérieur.

La proposition tarifaire pour cet accompagnement est de 900€ HT/an (1 080€ TTC/an).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'accompagnement d'évaluation annuelle sur une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 900€ HT/an (1080€ TTC/an) proposé par ACPR Prévention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation correspondante jointe en annexe ainsi que toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019.

2019-086-DELIB - Contrat de maintenance et de surveillance du parc informatique communal avec la société Informatique 40

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville», informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance et de surveillance du parc informatique communal auprès du Fournisseur « informatique 40 », pour l'année 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 4 507,20 € T.T.C. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 inclus, selon les termes du contrat joint en annexe.

Monsieur Pierre DUFOURCQ ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire auprès de la Société Informatique 40 un contrat de maintenance et de surveillance du parc informatique communal selon les conditions financières précitées incluses dans ledit contrat joint en annexe,

DIT que les crédits nécessaires figureront au Budget Primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toute pièce à cet effet.

2019-087-DELIB - Contrat d'entretien de l'installation campanaire - Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan - avec la Société LAUMAILLE

Monsieur Jean-Jacques LARQUIE, Adjoint au Maire, vice-président de la commission «Urbanisme, patrimoine et travaux» informe l'assemblée délibérante que l'installation campanaire de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan (cloches) doit être entretenu de façon régulière afin de maintenir en bon état de fonctionnement le patrimoine communal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de contrat d'entretien de cette installation campanaire établie par la société Laumailé pour un montant total de 250€ HT/an (300€ TTC/an), renouvelable par tacite reconduction. La prestation comprend une visite annuelle avec vérifications, travaux de serrage et de réglage, lubrification et essais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LARQUIE, Adjoint au Maire, vice-président de la commission «Urbanisme, patrimoine et travaux»,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'entretien annuel de l'installation campanaire sur l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan d'un montant de 250€ HT/an (300€ TTC/an), renouvelable par tacite reconduction, proposé par la société Laumailé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant joint en annexe et toute pièce s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019.

2019-088-DELIB - Contrat d'entretien professionnel Chauffage Climatisation avec la Société DEC SERVICE

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville » informe l'assemblée délibérante de la nécessité de veiller à la maintenance des systèmes de climatisation de la Mairie, du centre socio-culturel et de la salle de détente pour s'assurer de conserver les performances énergétiques initiales.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de contrat d'entretien établi par l'entreprise DEC Service sise 83 allée Destanque à (40230) SAINT-GEOURS-DE-MAREMME, lui confiant les contrôles et les entretiens préventifs normaux des installations de climatisation. Le prestataire assurera une visite par an de contrôle technique sur les installations désignées à l'article 1 et détaillées dans la liste de matériels dudit contrat annexé à la présente délibération.

Le montant de la prestation s'élève à 1 479,00 HT/an (1 774.80€ TTC/an), renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Culture et promotion de la Ville »,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de maintenance des systèmes de climatisation de la Mairie, du centre socio-culturel et de la salle de détente pour un montant de 1 479 HT/an (1 774.80€ TTC/an), renouvelable par tacite reconduction par période d'un an,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant joint en annexe et toute pièce s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Plan de référence :**

Le Comité de Pilotage se réunira le jeudi 23 mai à 17h en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que cet outil est intéressant de par sa finalité, l'organisation et les orientations futures qui peuvent être données à Grenade à partir de ces éléments. En concertation avec le Bureau d'études, les réflexions associeront prochainement les élus et des concitoyens en responsabilité ou référents. Organiser Grenade dans les 15 années à venir mérite une réflexion globale, sereine et constructive.

- **USG Rugby :**

Monsieur le Maire et le Conseil municipal adressent leurs félicitations à l'équipe séniors Championne de la catégorie Challenge Promotion.

Score du match : 22 à 22 après prolongation contre MONEIN (victoire au nombre d'essais marqués : 3 à 2)

- **Elections Européennes du 26 mai 2019** :

Planification des permanences des élus

- **Grenade Info** :

La distribution sera faite avant le 17 mai 2019.

- **PLUi du Pays Grenadois** :

Le calendrier mis en œuvre par la Communauté de Communes et le bureau d'études prévoit un document opposable aux tiers dans les tous premiers mois de 2020.

Monsieur le Maire rappelle des différentes étapes d'élaboration :

- 8 décembre 2014 : Approbation d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, définissant les objectifs ainsi que les modalités de concertation,
- 6 juillet 2015 : Définition des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres,
- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, organisé dans le cadre du conseil municipal du 24.01.2017 et du conseil communautaire en date du 23.03.2017,
- Nouveau débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, organisé dans le cadre du conseil municipal du 29.01.2019 et du conseil communautaire en date du 4.02.2019,
- 29 avril 2019 : Bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi-H, dans le respect des modalités de concertation inscrites dans la délibération de prescription du 8 décembre 2014,
- 29 avril 2019 : Approbation projet de PLUi-H qui sera communiqué pour avis aux communes membres puis aux Personnes Publiques Associées,
- 30 avril 2019 : Notification du dossier de PLUi-H arrêté aux personnes publiques associées et consultées

Les communes ont la possibilité de s'exprimer sur les dispositions du projet et notamment celles qui les concernent directement (orientations d'aménagement et de programmation et règlement) et elles disposent d'un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUi pour rendre leur avis.

Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil Municipal.

- **Conseil municipal :**

La prochaine séance est programmée le mercredi 22 mai 2019 à 20h30

- **Cérémonie du 8 mai :**

10h30 : Célébration religieuse

11h30 : Rassemblement Stèle des Déportés devant la Mairie

11h45 : Cortège vers le Monument aux morts

12h00 : Vin d'honneur au CSC

Le manifeste sera lu par Marie-France GAUTHIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40'